

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Direction des personnels enseignants

CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAPLP)

SECTION ARTS APPLIQUÉS

Concours interne

&

**Concours d'accès à l'échelle de rémunération des
Professeurs de lycée professionnel (CAER)**

Rapport présenté par Madame Gisèle COUPERT

Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale

Présidente du jury

2009

SOMMAIRE

| | Page |
|--|------|
| Nature des épreuves du concours & Programmes des concours 2008 | 3 |
| Composition du jury 2009 | 4 |
| Résultats des concours 2009 : interne & CAER | 5 |
| Présentation générale | 6 |

Épreuve écrite d'admissibilité 2009

| | |
|---|----|
| Définition de l'épreuve & Rapport du jury | 11 |
|---|----|

Épreuve orale d'admission 2009

| | |
|---|----|
| Définition de l'épreuve & Rapport du jury | 16 |
|---|----|

Annexe :

| | |
|---|----|
| Bibliographie session 2010 | 25 |
| Sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité | 28 |
| Sujet de l'épreuve orale d'admission | 33 |

ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU CORPS DES PLP

| Nature des épreuves * | Durée | Coefficient |
|-----------------------------------|--|-------------|
| Épreuve écrite d'admissibilité ** | 4 h | 1 |
| Épreuve orale d'admission | 8 h maximum, dont : Étude de cas, analyse critique et exploitation pédagogique : 7 h Entretien : 1 h maximum | 2 |

* Pour chaque épreuve, la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury.

** Épreuve dans le cadre d'un programme limitatif publié périodiquement.

Programme de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la session 2009

Programme 2009 reconduit :

- **Écologie et environnement : les nouveaux enjeux du design**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus sont publiés au BO spécial n°3 du 17 mai 2007, pages 141 à 144.

Partie nouvelle :

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus sont publiés au BO spécial n°4 du 29 mai 2008, pages 137 à 140.

Pour information :

Programme de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la session 2010 :

Programme 2009 reconduit :

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle**

Partie nouvelle :

- **Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au xx^e siècle**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus sont publiés au BO spécial n° 6 du 25 Juin 2009, pages 187 à 189

Le programme des concours est consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr>

COMPOSITION DU JURY
(Arrêté du 19 décembre 2008)

Présidente :

Mme Gisèle COUPERT, Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale

Vice-présidents :

M. Charly PENAUD, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de NANCY-METZ

Mme Laetitia FICHTER, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de ORLÉANS-TOURS

Membres du jury :

Mme Élisabeth BASTARDO, Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE

Mme Régine BERNAD-MOTTET, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

M. Alexandre BOCHARD, Professeur certifié, Académie de REIMS

M. Dominique BOISSEL, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'AIX-MARSEILLE

M. Didier BONTEMPS, Professeur de lycée professionnel, Académie de DIJON

M. Jean BOREL, Inspecteur de l'éducation nationale- enseignement technique, Acdémie de CRÉTEIL

Mme Céline BRINDEAU, Professeur de lycée professionnel, Académie de STRASBOURG

M. Alain CARTAU, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de TOULOUSE

Mme Martine CHAPAT, Professeur de lycée professionnel, Académie de ORLEANS TOUR

Mme Laetitia FICHTER, Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'ORLÉANS-TOURS

Mme Carole FOLL, Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS

M. Alain FOLIOT, Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS

Mme Isabelle LEMASSON, Professeur de lycée professionnel, Académie de BESANCON

Mme Patricia LEPRIOL, Professeur de lycée professionnel, Académie de LIMOGES

Mme Dominique MASSABUAU, Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de RENNES

Mme Agnès MONIER, Professeur de lycée professionnel, Académie de CLERMONT FERRAND

M. Charly PENAUD, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de NANCY METZ

Mme Elisabeth POLGE, Professeur de lycée professionnel, Académie de ORLÉANS TOURS

Mme Sophie QUENTIN DREYFUS, Professeur de lycée professionnel, Académie d'ORLÉANS TOURS

Mme Florence RAOULT, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

Mme Valérie RETHACKER, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

M. Martial ROULOT, Professeur Certifié, Académie de CRÉTEIL

Mme Patricia ROQUES, Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE

Mme Emmanuelle TUAL, Professeur Certifié, Académie de CRÉTEIL

M. Patrice VERDIÈRE, Professeur Certifié, Acdémie de PARIS

Mme Patricia VIRROY, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRETEIL

M. Christophe VIVIAN, Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE

RÉSULTATS DE LA SESSION 2009 DU CONCOURS

| | |
|--|-----|
| Nombre de postes mis au concours au CAPLP interne | 14 |
| Nombre de postes mis au concours au CAER PLP interne | 9 |
| Nombre de candidats inscrits au CAPLP interne | 281 |
| Nombre de candidats inscrits au CAER PLP interne | 73 |

• Admissibilité

| | |
|---|-----|
| Nombre de candidats au CAPLP interne ayant composé | 138 |
| Nombre de candidats au CAER PLP interne ayant composé | 51 |
| Nombre de candidats admissibles au CAPLP interne | 35 |
| Nombre de candidats admissibles au CAER PLP interne | 24 |

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé est de :

- 7,84 au CAPLP et 7,24 au CAER PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles est de

- 13,44 au CAPLP et 10,08 au CAER PLP.

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de 18 au CAPLP et de 16 au CAER PLP.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de 05 au CAPLP et de 02 au CAER PLP.

• Admission

| | |
|---|----|
| Nombre de candidats admissibles au CAPLP interne ayant composé | 33 |
| Nombre de candidats admissibles au CAER PLP interne ayant composé | 17 |
| Nombre de candidats admis au CAPLP interne | 14 |
| Nombre de candidats admis au CAER PLP interne | 6 |
| Liste complémentaire | 0 |

Les notes globales sur 20 à l'issue du concours vont de 4,71 à 15,93 au CAPLP et de 3,58 à 14,67 au CAER PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue à l'issue du concours par les candidats ayant composé est de :

- 10,07 au CAPLP et de 8,80 au CAER PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admis est de :

- 12,29 au CAPLP et de 12,01 au CAER PLP.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- **LES CANDIDATS**

Pour la session 2009 :

Dans le public, les académies de l'île de France (46 inscrits pour 31 présents), fournissent environ 1/5 du total national des inscrits, suivies notamment cette année par celles de Lille, Marseille, Bordeaux, La Réunion (16 inscrits, 12 présents) et de la Martinique (13 inscrits, 10 présents). Sur l'ensemble des académies il y a peu d'écart entre le nombre d'inscrits et de présents ; dans le privé, l'académie de Lille vient largement en tête (avec une très bonne participation aux épreuves) suivie de près par les académies d'Aix-Marseille, Nantes et d'Île de France ; ces poids ne se reflètent qu'assez imparfaitement dans les résultats définitifs.

Constats identiques à 2008 :

Dans l'enseignement public, les dames constituent environ le 2/3 des effectifs inscrits et présents ; pour l'admissibilité, ce rapport se maintient dans le privé ; pour l'admission, les proportions initiales se retrouvent.

Les titres très majoritaires des inscrits et présents sont : licence, DNBA puis maîtrise dans le public comme dans le privé. Les admis ont pour titre le DNBA, la licence ou la maîtrise pour le public, le DNBA ou un autre titre pour le privé.

La quasi totalité des candidats est formée de contractuels du 2^e degré et d'assistants d'éducation dans le public, de maîtres délégués dans le privé. Dans le public, 10 PLP d'autres disciplines ont composé sans succès.

Les inscrits et les candidats ayant composé à l'épreuve écrite sont nés entre 1950 et 1985 pour le CAPLP (médiane 1973), entre 1960 et 1981 pour le CAER (médiane : 1973) ; les admissibles sont nés entre 1952 et 1982 pour le CAPLP (médiane : 1973), entre 1960 et 1981 pour le CAER (médiane : 1973) ; les admis sont nés entre 1960 et 1980 pour le CAPLP (médiane : 1974), entre 1960 et 1981 pour le CAER (médiane : 1972).

Par rapport à la session précédente :

Concernant les postes mis au concours, Il est à noter une légère augmentation de sept postes pour le public une relative stabilisation des postes du privé au nombre de 9 au lieu de 8 session 2008. Le nombre des inscrits au public est en augmentation d'une vingtaine de candidats, par contre 73 candidats au lieu de 101 l'an passé se sont inscrits pour le concours privé. L'érosion (regrettable car préjudiciable à l'organisation des concours) entre inscription et présence aux épreuves persiste : en effet, on observe l'écart rituel entre le nombre de candidats inscrits et celui des candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité. L'écart cette année est relativement identique, toute proportion gardée, entre public et privé.

LES RESULTATS : REPARTITION DES NOTES :

L'épreuve écrite d'admissibilité :

CAPLP : les notes vont de 05 à 18 sur 20.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 0 | 49 | 56 | 29 | 4 | | |

CAER : les notes vont de 02 à 16 sur 20.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 8 | 22 | 15 | 6 | 0 | | |

Nombre de candidats admissibles : 35 au CAPLP ; 18 au CAER PLP.

Moyenne sur 20 des candidats admissibles : 13,44 au CAPLP ; 10,08 au CAER PLP.

Par rapport à la session 2008, on constate une progression des notes au dessus de la moyenne, plus importante dans le public. Pour les deux concours les moyennes affichent une infime progression de 0,91 pour le public et 0,28 pour le privé.

L'épreuve orale d'admission :

CAPLP : les notes vont de 01,31 à 16,75 sur 20.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 5 | 11 | 13 | 3 | 1 | | |

CAER : les notes vont de 01,12 à 14 sur 20.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 1 | 9 | 5 | 2 | 0 | | |

Cette année encore on remarque 50% de notes inférieures à 8 après une épreuve déjà sélective, les notes de 12 à 20 restent dans une très faible proportion. Il est à noter que la moyenne des deux concours est en baisse par rapport à la session 2008. – 0,40 au public, plus d'un point au privé.

Notes globales (épreuves d'admissibilité + épreuves d'admission)

CAPLP : les notes de l'ensemble des candidats vont de 04,71 à 15,83 sur 20.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 0 | 10 | 17 | 6 | 0 | | |

CAER : les notes de l'ensemble des candidats vont de 4,09 à 14,92 sur 20.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 1 | 7 | 6 | 3 | 0 | | |

Nombre de candidats admis : 14 au CAPLP ; 6 au CAER.

Moyenne sur 20 des candidats admis : 12,29 au CAPLP ; 12,01 au CAER.

Constat identique à 2008, la faible corrélation des notes des deux épreuves évaluant des capacités différentes signalée les années précédentes se confirme. On note une stabilité des moyennes par rapport à la précédente session pour le public comme pour le privé.

L'ÉPREUVE A CARACTERE CULTUREL

Le sujet s'inscrivait cette année dans le programme suivant : Écologie et environnement : les nouveaux enjeux du design.

Le lien entre les documents et le questionnement posé a souvent été esquivé par un bon nombre de candidats qui n'ont pas attaché d'importance aux termes employés faisant le choix d'un discours très général sur l'écologie sans une construction de la pensée qui aurait permis d'évaluer des connaissances au service d'une véritable réflexion amenant à un positionnement clair.

Certains candidats n'ont pas su mettre ces termes en interactivité dans un contexte écologique et environnemental. Pourtant la documentation iconographique et technique proposée permettait des approches diverses sur des éléments appartenant surtout au design de produit.

La difficulté à problématiser se retrouve cette année encore dans un trop grand nombre de copies. Dans le cas présent, il s'agissait de problématiser autour des évolutions du/des métier(s) de designer-concepteur, de ses (nouvelles) prérogatives par rapport aux enjeux du développement durable mettant en évidence des contraintes environnementales et comportementales nouvelles.

Un nombre honorable de candidats a su s'emparer du sujet en utilisant des connaissances et références qui leur permettaient de construire un devoir structuré et d'apporter une réponse parfois engagée à la question posée.

Un nombre hélas encore trop important de candidats n'a répondu à aucune des exigences de l'épreuve. Manque de préparation, approche de la bibliographie confuse, socle fragile ou impasse sur ce programme... la faiblesse du fond culturel dont disposent certains candidats ne leur permet évidemment pas de développer une réflexion.

Aussi ces derniers adoptent une posture d'évitement par un discours en boucle, jalonné de clichés, loin des exigences propres à la dissertation,

Le rapport d'épreuve donne d'une part des indications sur la façon d'aborder le sujet, quelques indications pour exploiter au mieux les pistes livrées par la bibliographie. Encore faut-il que tous les candidats se persuadent qu'il est inutile de se présenter à une épreuve en ignorant tout des fondements scientifiques requis. Aucune recommandation dans ce cas ne saurait leur être utile.

- La mise en en problème :

Comme l'an dernier un certain nombre de candidats se contentent de décrire les documents sans proposer la moindre piste de réflexion. S'ajoute à cela le défaut récurrent de dresser une liste exhaustive de ce qu'ils ont retenu de leurs nombreuses lectures sur le design sans tenir compte de l'intitulé, du programme et de la formulation du sujet.

Faut-il le redire, le jury n'est pas à l'affût des performances de mémoire. Il attend une analyse du sujet, une réelle exploitation des documents, et une réponse à la question posée. L'ensemble doit être soutenu par des références, une mise en perspective de cette analyse avec des hypothèses, étayées par une argumentation, et enfin une conclusion synthétique répondant à la problématique induite par le sujet. L'étendue de la culture, indispensable, n'est qu'une partie de l'enjeu si elle n'est pas relayée par une réflexion approfondie, selon un schéma méthodologique non figé mais toujours présent.

- La maîtrise de la forme :

Indispensable qualité d'un futur enseignant, la maîtrise de l'expression écrite reste une des faiblesses des candidats et nuit gravement à la clarté du discours.

Ces derniers confondent expression écrite et expression orale, ce qui dessert les efforts qu'ils mettent en œuvre pour s'approprier de solides connaissances. La transcription de leur pensée est alors incompréhensible.

L'orthographe et la syntaxe plus ou moins hasardeuses, l'absence de plan structuré, la graphie complexe à décrypter, l'ignorance d'une stratégie argumentaire rendent illisible le devoir et donc incompréhensible la démonstration. La dissertation est un exercice de style au service d'une pensée et comme tout exercice de style cela s'apprend. À ce propos, des conseils sont donnés dans le rapport d'épreuve.

L'ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS, ANALYSE CRITIQUE ET EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

- 9 candidats du public seulement obtiennent une note supérieure à 10/20 sur les 35 candidats admissibles et 16 candidats ont entre 01,31 et 7,93.

- 4 candidats du privé seulement obtiennent une note supérieure à 10/20 sur les 17 retenus admissibles et 10 candidats ont entre 01,12 et 6,56.

À quelques trop rares exceptions, les notes de l'admission sont très mauvaises et rejoignent l'ensemble des notes de culture artistique qui sont dans l'ensemble aussi mauvaises qu'à la précédente session.

Il semble que les attendus de l'épreuve, pourtant clairement décrits dans la définition officielle, ne soient pas vraiment pris au sérieux par la majorité des candidats. Deux sujets sont proposés au choix, chacun d'entre eux posant une question ouverte destinée à offrir un terrain privilégié au(x) domaine(s) d'élection des candidats ; or ils ne semblent trouver aucun terrain particulièrement familier. Les préoccupations techniques et technologiques sont curieusement absentes de l'analyse mais aussi de la proposition ; l'analyse se réduit à une description, voire à un exercice d'analyse d'images. Tout aussi affligeants les moyens d'expression sont indignes d'enseignants qui sont sensés disposer d'une solide formation initiale et transmettre leurs savoirs.

D'une part le graphisme est éloigné de ce qui fait la singularité du design, maladroit, peu actuel, d'autre part les sens que doit prendre l'écriture graphique pour rendre compte de la dynamique propre à la démarche de projet est occulté.

Il est cependant étonnant qu'en réponse à des sujets, portant sur des préoccupations actuelles, proches des centres d'intérêt des élèves, ancrés dans les questionnements sociétaux qu'adresse le design à chacun et ce quelque soit le domaine, qu'un aussi grand nombre de candidats n'ait produit que des remarques superficielles, des banalités ou des contresens.

L'analyse des documents reste superficielle et les indications que peuvent donner les légendes passent inaperçues.

Trop de candidats ignorent les attentes d'une étude de cas et plagient souvent maladroitement par des croquis dépourvus de sens les documents photographiques proposés.

Cependant le jury a pu apprécier un certain nombre d'études, qui révélaient chez le candidat une lecture attentive des observations et conseils donnés, dans les rapports des précédentes sessions.

L'exploitation pédagogique, qui devrait fournir l'occasion de prestations structurées et cohérentes lors d'un concours interne, permet au contraire de constater que les démarches d'ordre pédagogique, qui devraient au moins intuitivement être assimilées, sont ignorées.

Cette partie de l'épreuve doit entre autre démontrer que le candidat, de par sa pratique, sait se poser les questions élémentaires et apporter des réponses valides : qu'est-ce qu'un projet de formation, un objectif, quels sont les centres d'intérêt des élèves, comment apprennent-ils, s'expriment-ils ? Comment mesurer les acquis ? Quelle stratégie adopter, quels moyens didactiques employer ? Et en premier lieu, que transmettre ? Ici on ne saurait trop conseiller la lecture des programmes d'enseignement, dans un premier temps.

La partie orale de l'épreuve à cette session a creusé les lacunes relevées précédemment. Les candidats n'ont pas, pour beaucoup, su prendre de la distance avec leur étude de cas et adopter une posture critique avec d'éventuelles remises en question. En revanche, le jury a noté un réel effort de présentation des dossiers, composés avec plus de rigueur et manifestant un souci d'organisation, excepté quelques dossiers au contenu poussiéreux, qui hélas sont hors champs des arts appliqués.

Rappelons que le dossier pédagogique n'a pas pour vocation de présenter des performances d'élèves (même si les traces, significatives, sont des témoignages plus valorisants lorsqu'elles sont séduisantes) mais d'explicitier les choix pédagogiques de l'enseignant et sa capacité à les réfléchir sous une forme didactique.

Le jury a apprécié l'attitude naturelle et authentique de nombreux candidats, prêts à tenir un rôle d'enseignants auprès d'élèves sensibles aux mots et marques de respect.

Les lauréats de cette session 2009 peuvent être félicités pour l'ensemble de leurs résultats de qualité. Ces derniers ont su se préparer avec sérieux et efficacité, conscients de leurs missions d'enseignement. Les meilleures prestations relevées par le jury témoignent de la compétence disciplinaire, de la qualité de la réflexion pédagogique, de l'intérêt à s'informer au regard de la réforme de la voie professionnelle et enfin pour la générosité de l'engagement des candidats.

Le jury a fortement apprécié les candidats capables de se présenter correctement usant d'un langage choisi malgré l'émotion.

Les membres du jury s'attachent pour chaque rapport d'épreuve, à définir concrètement les exigences attendues, à détailler les réussites et les fragilités, à impulser des méthodes de préparation et ouvrir à des pistes de réflexion.

Je les remercie vivement pour le travail scrupuleux qu'ils fournissent et l'objectif qu'ils se fixent.

Ces rapports sont des outils pour aider les futurs candidats à mieux percevoir les attendus du concours à travers les enjeux de la discipline mais ils ont aussi pour objet de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement des arts appliqués vis-à-vis de publics diversifiés.

Gisèle Coupert

Présidente du jury

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

(BO N° 30 du 31 août 2000)

L'épreuve à caractère culturel, prend appui sur des œuvres et d'éventuels commentaires ou citations concernant la création artistique en général, les arts appliqués ou les métiers d'art. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes limitatifs publiés périodiquement et comportant deux thèmes d'étude, l'un relatif au XX^e siècle, l'autre à une époque antérieure.

A partir d'un sujet et des documents nécessaires à sa compréhension, il est demandé au candidat de rédiger une étude synthétique mettant en évidence sa culture, son aptitude à organiser ses connaissances, à hiérarchiser ses observations, à maîtriser l'emploi d'un vocabulaire spécifique pour conforter et expliciter son propos.

Cette épreuve permet d'évaluer :

- La culture artistique du candidat, notamment sa capacité à saisir les relations entre arts, technique et civilisation ;*
- Sa capacité à investir ses connaissances, ses qualités d'observation et son engagement critique dans un discours construit, cohérent et exprimé dans un langage clair et correct.*

Durée de l'épreuve : Quatre heures ; coefficient 1.

Rapport de jury coordonné par M. Alain CARTEAU.

Assisté de : Mme Carole FOLL, Mme Dominique MASSABUAU, M. Martial ROULOT

Membres de la commission.

Mme Élisabeth BASTARDO, Mme Régine BERNAD, M. Alexandre BOCHARD, M. Dominique BOISSEL, M. Didier BONTEMPS, M. Jean BOREL, Mme Céline BRINDEAU, M. Alain CARTAU, Mme Martine CHAPAT, M. Alain FOLIOT, Mme Isabelle LEMASSON, Mme Patricia LEPRIOL, Mme Isabelle LETERRIER, Mme Dominique MASSABUAU, Mme Agnès MONIER, M. Charly PENAUD, Mme Elisabeth POLGE, Mme Sophie QUENTIN DREYFUS, Mme Florence RAOULT, Mme Valérie RETHACKER, Mme Patricia ROQUES, M. Martial ROULOT, Mme Emmanuelle TUAL, M. Patrice VERDIERE, Mme Patricia VIRROY, M. Christophe VIVIAN.

Sujet en annexe

À propos du sujet

Le sujet sur les nouveaux enjeux du design tel qu'il était présenté aux candidats, impliquait de leurs parts une attention particulière sur l'intitulé et certains de ses termes, leurs interactivités dans un contexte écologique et environnemental. De même, la documentation iconographique et technique proposée permettait des approches diverses sur des éléments appartenant surtout au design de produit.

Les termes relevés pouvaient susciter les réflexions suivantes, sans être exhaustives :

« **Une contrainte** » à intégrer dans un cahier des charges, mais aussi en termes de démarche contrainte au cœur d'un processus et de collaboration d'ingénierie axée sur la conception d'artefact fonctionnel et sériel à resituer dans un contexte environnemental.

« **Les métiers du design** » indiquant qu'il ne convenait pas de se limiter au design de produit, mais devait permettre également l'approche et /ou le développement de processus dans les différents domaines (espace et communication).

« **Source d'innovation** » aussi bien dans les aspects techniques, matériels, formels, fonctionnels... entraînant un changement d'attitude et du statut de l'objet, de l'usager et du designer au regard des liens que ce dernier va devoir tisser entre l'artefact et son milieu environnemental.

« **Source de différenciation** », de distinction, d'originalité et de séduction répondant à des critères s'inscrivant dans le développement durable.

Aux constats des remarques précitées, il s'agissait de problématiser autour des évolutions du/des métier(s) de designer-concepteur, de ses (nouvelles) prérogatives par rapport aux enjeux du développement durable et comment le concepteur peut-il en tirer parti, mais aussi ménager innovation et différenciation en considérant des contraintes environnementales et comportementales nouvelles.

Ces problématiques pouvaient amener à répondre aux questions suivantes (non exhaustives) :

- > Comment les designers prennent-ils en compte la contrainte de l'écologie et de l'environnement ?
- > Comment l'intègrent-ils dans leurs cahiers des charges ?
- > Comment transformer la contrainte en moteur de création et d'innovation ?
- > Vers quels artefacts ? Quelles attitudes nouvelles ?
- > Comment trouver dans cette contrainte une source de différenciation ?
- > Quelles sont les solutions du design pour le développement durable ?

De même, on pouvait mettre en valeur dans les documents proposés :

- > L'innovation technologique : nouveaux matériaux, nouveaux standards de fabrication, sources d'énergie renouvelable, économie d'énergie, recyclage d'objets et de déchets industriels ;
- > La séduction, au delà de la plastique de l'objet, dans un positionnement éco-citoyen, la satisfaction morale et un véritable argument mercantile ;
- > Des objets produits d'un nouveau contexte sociétal et consumériste ;
- > À l'inverse, de nouveaux matériaux et processus qui génèrent des formes nouvelles, mais aussi augmenter « l'intelligence » des produits, c'est-à-dire les services qui les accompagnent et promouvoir les réseaux, afin de fluidifier les échanges...

À propos des réponses des candidats :

Le jury a apprécié...

- Un certain nombre de candidats (avec leurs moyens) a essayé de construire un devoir. Pas de travail négligé ou fantaisiste. Ces derniers ont géré le temps de composition de sorte à proposer un devoir complet.
- Une franche adhésion au thème proposé.
- Les copies présentant une graphie lisible, une rédaction simple et fluide et des paragraphes aérés, ont été nettement plus aisées à comprendre.

- Les devoirs concis, faisant preuve d'esprit de synthèse ont été valorisés. Ce sont là des qualités attendues et nécessaires dans le métier d'enseignant.
- Quelques candidats ont mesuré les enjeux, proposé un plan clair et précis argumenté par des exemples et des références justes en adéquation avec leur propos.

Par contre le jury a regretté :

- La non prise en compte du sujet. L'intitulé proposait des termes précis qui donnaient des limites, fixaient un cadre. Souvent, on a pu lire de véritables « petites histoires du design » préétablies, alors qu'on attendait une réflexion plus ciblée.
- Le manque de définition des termes et notions présents dans l'intitulé (contraintes, innovation, différenciation, écologie...) n'a pas permis de dégager une reformulation suffisante du questionnement, une problématisation nécessaire à l'élaboration d'un développement construit. Ainsi, on regrette aussi le manque de recul, de sens critique eu égard au sujet, aux documents, voire à la question.
- Dans certains devoirs, un propos lié à la vaste question environnementale a pris le pas sur un questionnement plus approfondi sur les évolutions des métiers du design, le positionnement du créateur, de sa production par rapport à de nouvelles situations.
- Le traitement trop généraliste (grand public) a entraîné un développement de lieux communs sur un comportement écologiste, le « geste citoyen » a été trop souvent privilégié par rapport au rôle du créateur. Seul, un propos engagé pour un « meilleur respect de la nature » ne suffisait pas à répondre aux enjeux qui sont ceux du design conscient. Dans ce sens, on a trouvé de nombreuses références issues d'une culture générale faite de vulgarisation médiatique (le sac Leclerc, la norme HQE, le compost, le vélo plutôt que la voiture...) Certains candidats on pu penser que le seul caractère d'actualité du sujet leur permettrait de répondre et d'argumenter.
- Certaines copies n'ont pas dépassé le stade de la paraphrase des légendes des documents proposés ; ceux-ci n'ont que trop rarement fait l'objet d'une analyse soutenue. Ainsi, les documents n'ont pas toujours été force de questionnement. Ils devenaient alors des références parmi d'autres exemples apportés. Entre autres aspects négligés, les dimensions technologiques des objets donnés n'ont pas été suffisamment exploitées.
- On regrette de ne trouver dans certains devoirs que les seuls documents donnés. Ils ne suffisaient pas à satisfaire les exigences d'illustration du propos. Au delà des références trop généralistes, certaines étaient de l'ordre de l'objet manifeste (production des frères Campana, Réanim' des 5.5, objets édités par Droog, etc.), des objets « verts », produit de la récupération, du recyclage. Autant de propositions qui ne répondent pas nécessairement aux réels enjeux du questionnement. Il s'agissait plutôt de se concentrer sur des nouveaux processus, de nouveaux matériaux comme de véritables alternatives au problème de la création industrielle.
- Par ailleurs, le jury aurait apprécié davantage de citations, références théoriques issues d'essais, de catalogues, d'articles (d'historiens, de critiques, de journalistes...) De plus, le champ aurait pu être élargi à des propositions cinématographiques (fiction et documentaire), plasticiennes, au paysage, à l'urbanisme, etc.

Le jury renouvelle les recommandations aux candidats

Préparer l'épreuve :

Le jury attend des candidats une capacité à s'exprimer à l'écrit. Un plan même détaillé ne peut remplacer la rédaction de phrases ni celle de paragraphes. De la même manière les croquis et schémas, bienvenus si judicieux, ne sauraient se substituer à une formulation verbale précise.

Il s'agit de s'approprier la forme de l'exercice de la dissertation. Si toute forme est recevable, pour peu qu'elle mette clairement en évidence le cheminement de la pensée, une structure classique est tout aussi possible en passant par quelques étapes éprouvées :

- L'introduction qui présente le sujet et annonce l'organisation des contenus et la réflexion critique développée.

- Le développement qui doit respecter l'organisation énoncée dans l'introduction ; il s'appuie sur une analyse précise des documents qui étayent et servent un discours déductif et rigoureux.

- La conclusion qui doit synthétiser les idées du développement et s'ouvrir vers d'autres champs et d'autres périodes des arts appliqués.

L'exercice de la dissertation n'est pas une énumération désordonnée de savoirs. Un nécessaire recul face aux connaissances acquises permet d'en faire un usage réfléchi. Il est évidemment recommandé de consulter des ouvrages aidant à la méthodologie de rédaction, de dissertation et d'analyse.

Par ailleurs, s'entraîner régulièrement à l'écriture en temps limité s'impose, sachant que la gestion de la durée de l'épreuve ne s'improvise pas.

Composer :

Il s'agit de respecter les étapes d'ordre méthodologique afin d'exploiter au mieux ses connaissances et de répondre avec pertinence à la question posée.

- Prévoir un temps pour prendre connaissance du sujet et des documents iconographiques proposés, une lecture approfondie de l'énoncé est nécessaire.

- Analyser et confronter les ressources documentaires qui, enrichies par les connaissances personnelles, permettent d'élaborer les axes de questionnement. La dénotation des images et la lecture descriptive des informations ne sont pas suffisantes pour construire un propos clair et nuancé. C'est l'analyse fine des sens produits par la documentation iconique confrontée à l'énoncé qui conduit à une réflexion fertile.

- Construire un plan détaillé.

- Rédiger en privilégiant des phrases courtes, un vocabulaire simple et précis, n'excluant pas les données techniques. La rédaction doit permettre de structurer la pensée, guider le lecteur et susciter l'intérêt. De plus, une syntaxe rigoureuse, une maîtrise de l'orthographe ainsi qu'une écriture lisible sont des qualités attendues de tout enseignant.

- Organiser la mise en page du devoir afin de mettre en évidence les différentes parties de l'exposé en séparant les paragraphes, voire en incluant de brefs sous-titres ou questionnements.

- Ne pas mésestimer le temps de relecture.

Utiliser la bibliographie :

Il s'agit de s'approprier des savoirs et de les exploiter.

Certains candidats utilisent insuffisamment leurs connaissances, souvent réelles, pour asseoir un raisonnement. Leurs copies se limitent à une compilation de références qui deviennent vite des hors sujets. Le candidat, voulant passer pour érudit, accumule alors les savoirs sans hiérarchie, sans recul et sans aucun esprit critique. Or l'épreuve n'est pas un exercice de mémoire, même si celle-ci joue son rôle, elle ne demande pas une restitution brute des connaissances mais l'utilisation de celles-ci pour alimenter l'analyse et construire la problématique.

Ce défaut est en partie dû à un manque de méthode. En effet, s'appuyer sur une bibliographie demande une approche sélective. Il n'est évidemment pas possible d'étudier tous les ouvrages cités dans la bibliographie, laquelle est d'ailleurs indicative et inévitablement non exhaustive. Pour appréhender de façon approfondie les thématiques du programme, on peut privilégier une étude allant de l'ouvrage le plus général, balayant par exemple un siècle ou un mouvement artistique, afin de déterminer un contexte précis. Il faut signaler à ce propos l'intérêt de faire appel à l'Histoire pour saisir les points saillants d'une étude : personnages clefs, événements marquants, faits artistiques ou de société, etc.

Cette démarche permet de s'informer, de maîtriser un vocabulaire, de visualiser et de connaître une période. À l'issue de ce travail préliminaire, il faut être capable de s'extraire de la lecture en prenant de la distance pour relativiser le sujet et utiliser son esprit critique sur la période ou l'élément étudié.

Par la suite, une lecture d'ouvrages plus ciblés sur l'histoire de l'art, sur un bouleversement industriel ou sur un personnage permettra d'étoffer et de préciser les connaissances. Les ouvrages techniques, précisant connaissances scientifiques et vocabulaire sont également indispensables.

Enfin l'étude de documents transversaux ou par thèmes permettra d'éclairer une réflexion, de faire des parallèles et d'aborder le programme sous un autre angle. Ces lectures permettent d'enrichir sa propre réflexion et d'élargir les problématiques.

Il est également nécessaire de consulter des ouvrages ne figurant pas dans la bibliographie afin de personnaliser son propos ainsi que de suivre l'actualité sociale et culturelle, de s'informer sur les événements, expositions, spectacles et conférences, ayant un lien plus ou moins direct avec le programme. Ceci permet d'ancrer sa réflexion dans les préoccupations actuelles, position que doit adopter tout professeur d'arts appliqués.

L'épreuve écrite d'admissibilité :

CAPLP : les notes vont de 05 à 18 sur 20.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 0 | 49 | 56 | 29 | 4 | 138 | 7,87 |

CAER : les notes vont de 02 à 16 sur 20.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 8 | 22 | 15 | 6 | 0 | 51 | 7,24 |

- 1 copie blanche

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE.

(BO N°30 du 31 août 2000)

ÉTUDE DE CAS, ANALYSE CRITIQUE ET EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE.

Cette épreuve à caractère professionnel et pédagogique s'appuie sur une documentation fournie au candidat sous la forme d'un dossier de description ou de spécification d'un dossier de produit de série ou de tout ou partie d'une production de l'un des trois domaines des arts appliqués :

- *Domaine du produit qui concerne les objets ou produits réalisés en série (objet usuel, textiles, mobilier) ;*
- *Domaine de la communication qui concerne l'information dans les secteurs visuels et audiovisuels (images, publicité, graphisme, édition) ;*
- *Domaine de l'espace et de l'environnement qui concerne l'aménagement des espaces individuels, publics et de communication.*

Le dossier peut être composé :

- *De schémas, croquis techniques, plans, 'éclatés' précisant les structures et composantes formelles, techniques, et ergonomiques de la production étudiée ;*
- *De photographies et de tous documents visuels susceptibles d'éclairer la nature, l'apparence, le contexte et l'identité de l'objet d'étude ;*
- *D'informations visuelles et textuelles sur les composantes physiques ou technologiques ou sur leur processus de fabrication ;*
- *De documents sur la communication et la mercatique du produit ;*
- *D'informations annexes permettant la meilleure compréhension de la logique de la conception du projet et de sa réalisation.*

Le candidat a le choix entre deux sujets concernant chacun un domaine différent parmi les trois domaines des arts appliqués cités précédemment.

A partir du sujet choisi et de l'ensemble des documents afférents, le candidat est conduit :

- *D'une part, à opérer une étude de cas et l'analyse critique qui en résulte ; ces opérations mettent en œuvre :*
 - *Ses connaissances technologiques et techniques ;*
 - *Sa capacité à repérer les questions posées par un problème ou un cahier des charges ;*
 - *Sa capacité à établir des relations entre les propriétés formelles, technologiques, fonctionnelles, ergonomiques, usuelles, économiques et de communication, à en identifier les logiques ou les limites*

- Pour développer et communiquer son travail, le candidat utilise les moyens de communication et d'expression appropriés au domaine étudié et au sujet traité : notamment graphisme, couleurs, schémas, plans, coupes, représentations conventionnelles, perspectives, 'éclatés' ;

▪ D'autre part, à préparer les hypothèses et le schéma d'une exploitation pédagogique relative à l'un des aspects de l'étude de cas et de l'analyse critique préalablement conduites. Lors d'un entretien avec le jury, le candidat soutient son développement pédagogique conçu pour amener les élèves à maîtriser les savoirs et savoir-faire requis à un niveau donné, dans le cadre d'un enseignement d'arts appliqués. Afin de soutenir son argumentaire et de l'enrichir de son expérience de terrain, le candidat présente, lors de l'entretien, un dossier personnel attestant de sa pratique et de sa compétence dans l'un des trois domaines d'arts appliqués cités précédemment.

Cette épreuve permet d'évaluer :

- Les connaissances technologiques et techniques des candidats dans l'un ou l'autre des trois domaines des arts appliqués ;
- La maîtrise des opérations d'analyse d'une production relevant des arts appliqués ;
- La maîtrise des moyens d'expression et de communication et leur adaptation au domaine de l'étude ;
- La connaissance de la didactique propre à la discipline ;
- Les capacités d'expression orale et le sens du dialogue.

Durée de l'épreuve : huit heures maximum (dont étude de cas, analyse critique et exploitation pédagogique : Sept heures ; entretien : une heure maximum) ; Coefficient 2 (l'étude de cas, l'analyse critique et l'entretien sont évalués à parts égales dans la notation).

**Rapport de jury coordonné par M. Martial ROULOT
Assisté de : Mme Régine BERNAD, Mme Céline BRINDEAU, M. Didier BONTEMPS**

Membres de la commission.

Mme Régine BERNAD, M. Alexandre BOCHARD, M. Dominique BOISSEL, M. Didier BONTEMPS, M. Jean BOREL, Mme Céline BRINDEAU, M. Alain CARTAU, Mme Martine CHAPAT, M. Alain FOLIOT, Mme Isabelle LEMASSON, Mme Patricia LEPRIOL, Mme Isabelle LETERRIER, Mme Dominique MASSABUAU, Mme Agnès MONIER, M. Charly PENAUD, Mme Sophie QUENTIN DREYFUS, Mme Florence RAOULT, Mme Valérie RETHACKER, Mme Patricia ROQUES, M. Martial ROULOT, Mme Emmanuelle TUAL, M. Patrice VERDIERE, Mme Patricia VIRROY, M. Christophe VIVIAN.

(Sujets en annexe)

1^{ère} PARTIE : ÉTUDE DE CAS, ANALYSE CRITIQUE, EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE.

SUJET A : Regard sur la nature

Le sujet comportait deux documents présentant le pavillon mobile *Black Maria* conçu par Hiroshi Nakao en 1994 et le *Plendelhof Tree House* conçu par l'agence Baumraum en 2003. Les deux documents étaient accompagnés de commentaires écrits.

La formulation du sujet invitait le candidat à questionner le rapport de l'utilisateur avec l'espace et son environnement. L'analyse des documents devait permettre de dégager des notions telles que : la contemplation, la sublimation de la nature, le point de vue, le regard, le cadrage...

Il était pertinent de se poser aussi la question fonctionnelle. À quoi servent ces structures ? La fonction première du pavillon mobile de Nakao est d'appréhender l'espace différemment en fragmentant l'environnement, par exemple.

Les légendes qui accompagnent les documents iconographiques donnent des indices : la référence au cinéma du pavillon mobile de Nakao permettait de construire un lien avec le séquençage, la photo, le cinéma, l'idée de pellicule... On pouvait aussi faire le lien avec les fenêtres bandeaux qui permettent de travailler le rapport dehors/dedans ou bien les jardins chinois et/ou les jardins japonais qui convoquent l'évasion...

Il est dommage de ne pas avoir vu beaucoup de mise en relation des 2 documents. Souvent les candidats ont étudié l'un puis l'autre et il n'y a pas eu assez de comparaison, ni de confrontation. On aurait pu voir des tentatives de mise en situation de l'usager (comment éprouve-t-on ces espaces ? comment vit-on dans ces espaces ?) plutôt que de rester collé à une description des documents (des barreaux, une échelle, des roulettes...) Il était, par exemple, intéressant de faire ressortir les différences entre les deux structures : l'une est au niveau du sol et mobile, l'autre est fixe et surélevée. Il en résulte que les points de vues offerts à l'utilisateur ne sont pas les mêmes. La qualité du regard n'est pas la même, l'un est imposé, l'autre est à choisir. Le fait que l'on soit acteur/spectateur pour l'un ou bien spectateur uniquement pour l'autre aurait pu être souligné.

Enfin, si l'on pouvait poser la question de l'intégration dans la nature, ne retenir que cette question a souvent conduit à des écueils.

Le jury a apprécié les problématiques construites autour des questions suivantes :

- > Jouer à se déplacer, changer de forme, jouer avec l'espace, les dimensions, jouer avec l'environnement, avec l'extérieur, l'intérieur, le haut, le bas.
- > L'architecture et/ou la scénographie qui peuvent questionner notre rapport à la Nature.
- > La place de l'homme dans la nature et la place pour la nature selon l'homme.
- > Des empreintes et des emprunts de l'homme à la nature et de la nature à l'homme...

Une analyse pertinente et des éléments de problématiques pouvaient permettre d'imaginer des exercices qui mettaient en jeu des moyens mécaniques, des notions plastiques tels que le cadrage et la composition, par exemple, et ce dans divers domaines des Arts Appliqués.

Les candidats qui n'ont pas extrait assez de notions des documents et de l'analyse sont restés autour de séquences au premier degré basées sur la construction d'une cabane...

Nous rappelons aux candidats qu'un sujet à dominante Espace n'oblige en aucun cas à présenter une séquence pédagogique dans le même domaine. Nous attendons de la part du candidat une capacité à transférer les notions relevées dans le domaine proposé à l'étude dans un autre domaine d'application.

SUJET B : recycler, repenser, panser

Le sujet comportait une citation d'Elisabeth Couturier et deux documents rassemblant des réalisations des 5.5 Designers, de Stuart Haygarth, de Tejo Remy et des Frères Campana.

Il fallait percevoir la tonalité un peu ironique des propositions et de la citation par rapport au recyclage. Cette citation se posait comme un avertissement. Trop de candidats n'ont pas saisi cette finesse. Il y avait un jeu de mots dans le titre et dans la conclusion de la citation : la richesse comme intelligence et comme valeur marchande. On ne parle pas dans le sujet des seules dimensions sociale ou écologique du recyclage. Le siège des Campana n'est pas une action en faveur des déshérités des favelas, la démarche des 5.5 Designers n'est pas celle des compagnons d'Emmaüs, pas plus que la commode de Remy... Le lustre de Stuart doit plus à Tony Cragg qu'à une association de sauvegarde et de préservation des littoraux...

La formulation du sujet invitait le candidat à questionner le statut de l'objet.

L'analyse des documents devait permettre de dégager des notions telles que : l'accumulation, la durée de vie et les cycles de vie de l'objet, le détournement, la décontextualisation, la mémoire, la valeur sentimentale, la poésie de l'objet et le mélange des registres...

Au niveau des références à convoquer, on pouvait faire le lien avec les Nouveaux réalistes et les artistes Pop pour le regard sur la société de consommation ; élargir aux autres propositions de Droog design (Jurgen Bey) ou bien développer sur le travail des designers présentés.

Des propositions telles le Paper Tube System de Shigeru Ban permettaient de distinguer le caractère engagé et conscient des enjeux sociaux d'une démarche autrement manifeste et artistique.

Pourquoi pas Jeff Koons pour la sublimation par l'assemblage, la recontextualisation, le matériau...

On pouvait poser la question de la valorisation du matériau ou de la requalification de l'objet ou bien créer de nouveaux cycles de vie, jouer sur l'association du nom/titre du produit et soulever les questions de la représentation et/ou de la symbolique de l'objet, mettre en valeur, en lumière la vie, les moments de l'objet... La thématique du sujet permettait un réinvestissement des acquis de la bibliographie étudiée pour la première épreuve du concours ; on était en droit d'attendre du candidat qu'il recycle le produit de la réflexion de l'épreuve à caractère culturel.

Là encore, on pouvait imaginer des prolongements dans d'autres contextes que ceux de la récupération et mettre en place des démarches qui dépassaient le stricte détournement d'objets usuels ou de rebuts de la société de consommation. Le jury a apprécié les copies où les notions repérées avaient été déplacées dans d'autres exercices que ceux auxquels s'étaient déjà livrés les créateurs étudiés.

REMARQUES DU JURY

Points généraux :

Le jury tient à rappeler que la forme attendue de l'épreuve est celle de planches où se suivent et s'articulent les éléments d'analyse des documents et les transpositions didactiques. Ainsi, le jury a apprécié les réponses où se mêlaient le texte et l'image au service d'une progression hiérarchisée. Les copies faisant preuve d'une approche méthodique où les arguments à la fois écrits et graphiques soutenaient le propos se sont distinguées.

Le texte, dans sa mise en forme comme dans son contenu doit faire l'objet d'une attention soutenue. Les candidats doivent être vigilants à leur graphie comme à l'orthographe et la syntaxe. Le style télégraphique ne peut pas répondre à toutes les subtilités du langage pas plus que l'énoncé de mots-clés sans lien de rédaction. De la même manière, la formation de paragraphes ou de blocs doit ménager des aérations nécessaires entre les pavés, tout en respectant l'alignement, l'interlignage, etc.

La mise en page doit, elle aussi, être suffisamment soignée pour une bonne clarté de l'ensemble. La pagination, la gestion des marges, la cohabitation des différents constituants de la page sont autant d'impératifs à respecter. Les intentions graphiques doivent toujours servir la lisibilité, les gestes mesurés permettent d'accéder plus aisément au contenu des planches.

Nous rappelons que si l'utilisation des documents du sujet comme support de découpage et collage n'est pas strictement interdite, elle n'apporte rien et peut même dévaloriser l'œuvre graphique. On préférera l'interprétation dessinée de tout ou partie des visuels proposés en fonction de telle qualité, telle articulation à mettre en lumière.

Concernant l'analyse :

Avant même de manipuler les documents il convient de peser chaque terme de l'intitulé. On proposait cette année des notions fortes et des éléments de citation ; les légendes elles aussi étaient riches d'informations utiles. Certains des questionnements incontournables étaient en substance dans la rédaction du sujet.

Une nouvelle fois, les analyses où l'écrit domine au détriment de la communication par le croquis, le schéma ne sont pas en adéquation avec les attendus de l'épreuve.

Le jury a parfois regretté que l'effort de structuration au sein de la partie dédiée à l'analyse ne soit pas plus développé. Il ne s'agit pas seulement de distinguer ce premier moment de la suite de l'épreuve ; l'étude peut s'organiser en différents axes où les arguments écrits et graphiques sont structurés au moyen des modes de présentation et de représentation utiles.

Nous tenons à revenir sur le caractère transversal de l'étude proposée. Les documents donnés valent autant par leur rencontre ; il convient donc de les réunir dans une analyse croisée. La mise en valeur des liens de forme et de sens peut céder ensuite à un choix, une focalisation sur une partie du corpus. Mais les études distinguant un objet par planche sans que s'établissent les connections attendues n'ont pas permis de conclure avec suffisamment de pertinence.

Par ailleurs, on a regretté parfois que les analyses s'en tiennent à des constats trop superficiels, par exemple des approches strictement mécaniques ou stylistiques, au détriment de remarques plus sémantiques. C'est dans une étude plus approfondie que le candidat pouvait dégager des questionnements suffisamment riches à exploiter ensuite.

Enfin, un juste équilibre des connaissances associées entre les champs du design et les arts plastiques nous semble important. En effet, certaines copies témoignaient d'une culture essentiellement plasticienne quand on attendait de réelles connaissances en arts appliqués, ces dernières n'étant évidemment pas exclusives.

Les connaissances, quelle que soit leur origine, sont là pour **servir** le propos, souligner tel argument. En aucun cas l'épreuve ne doit être le lieu d'une démonstration forcée, d'un catalogue de références qui ne seraient pas directement attachées au discours sur les documents proposés.

Concernant l'exploitation pédagogique :

La réussite de ce deuxième temps de l'épreuve est soumise à une phase d'analyse constructive. Ainsi, les transpositions les plus pertinentes sont celles qui s'appuient sur des questionnements solides, produits d'une analyse suffisamment poussée.

On a relevé dans certaines copies des problématiques trop peu définies qui n'étaient pas de bonnes amorces pour un transfert auprès d'élèves. Un prétexte trop global n'aide pas à former et à cadrer une intention de cours. Les candidats qui ont su reformuler une question originale, fussent-elles modestes, ont trouvé des pistes plus précises et des applications plus efficaces.

Le jury regrette de trouver encore des propositions préétablies qui ne découlent pas du produit de l'analyse. Nous tenons à rappeler que les intentions pédagogiques sont fondées sur l'étude des documents donnés et des thèmes et concepts relevés. L'adaptation forcée d'une exploitation préconçue au sujet donné n'est pas une démarche appropriée.

Les candidats qui ont organisé un moment de synthèse avant de développer leur(s) transposition(s) didactique(s) ont pu ménager une meilleure relation entre l'analyse et l'exploitation pédagogique.

On a relevé parfois quelques imprécisions dans la définition du public comme du niveau cible de l'intention. Il s'agit de bien définir son public pour mieux cerner les objectifs et les pré-requis pour telle activité. Une bonne représentation des différents niveaux est un indice du degré de connaissance de la structure des établissements et des conditions d'exercice.

De grandes disparités ont été constatées entre des copies témoignant d'une capacité certaine à mettre en place tel dispositif en fonction d'un objectif cadré et des conditions de son évaluation, et d'autres copies où les intentions manquaient de définition, où les idées ne semblaient pas faisables en situation et les projets souffraient d'un manque de structuration. Parfois les notions de séance, séquence comme celles d'objectif, de demande, de sujet restaient confuses. Le juste emploi de cette terminologie révélait les candidats les plus aguerris avec une pratique pédagogique en lycée professionnel.

Le jury a découvert dans d'autres copies des propositions d'activités aux finalités diverses, plus ou moins distantes des enjeux de la création appliquée. Des animations où la seule démarche plastique justifiait l'intention ne permettaient pas d'évaluer une proposition de cours d'arts appliqués. Il convenait d'imaginer des séquences du ressort des arts appliqués et des démarches de culture design et non d'autres domaines de compétence.

En ce sens le jury s'est étonné de ne pas trouver plus de mise à profit d'acquis de l'expérience du projet d'arts appliqués. Certaines copies ne donnaient pas d'indice de ce que le candidat était sensible voire familier avec la démarche de projet.

L'expérience ou la connaissance des métiers du design doit servir l'exercice pédagogique et la maîtrise des conditions de réalisation.

Enfin le jury a apprécié les transpositions didactiques qui savaient déplacer tel enjeu relevé dans l'analyse dans un autre domaine des arts appliqués. Les candidats doués de cette qualité de transfert avaient bien synthétisé le questionnement isolé. La transversalité demeure essentielle dans l'épreuve et dans l'enseignement des arts appliqués.

Recommandations du jury pour la préparation du concours :

Être enseignant d'arts appliqués en lycée professionnel est une activité professionnelle qui n'a rien à voir avec l'animation. Il ne s'agit pas de trouver de bonnes idées de sujets. Il s'agit de mettre en place un dispositif pédagogique qui permette aux élèves d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. Les objectifs d'apprentissages se trouvent dans les référentiels et les programmes qui font l'objet d'une parution au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

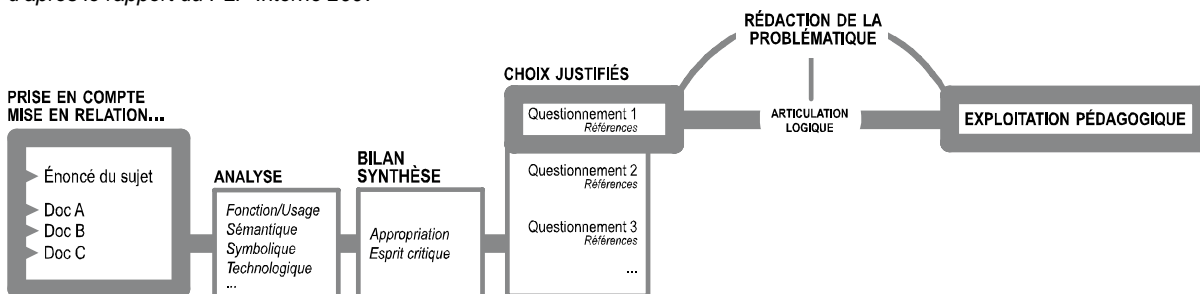
Pour une préparation au concours, le jury conseille aux candidats qui n'ont pas, ou peu, d'expérience pratique dans l'enseignement des arts appliqués, de :

- rencontrer des enseignants de la spécialité, et si possible plusieurs, afin de confronter différentes pratiques et stratégies pédagogiques ;
- questionner, le cas échéant, l'Inspecteur de la discipline d'origine pour construire de façon raisonnée ses représentations sur l'enseignement des arts appliqués en lycée professionnel ;
- s'informer sur les spécificités de la discipline et aussi sur son intérêt et sa place dans les formations professionnelles ;
- se documenter sur les programmes de la discipline et les référentiels des différents diplômes préparés par les élèves ;
- prendre connaissance des rapports de jury, non seulement de la session précédente, mais aussi des sessions plus anciennes. Ces rapports définissent les attendus des épreuves, commentent les performances des candidats en regard des sujets proposés et s'attachent à guider les futurs candidats dans leur préparation.

SCHÉMA MÉTHODOLOGIQUE

Étude de cas, analyse critique et exploitation pédagogique

d'après le rapport du PLP Interne 2007



La démarche présentée ci-dessus n'a pas valeur de modèle mais présente de manière concise un cheminement de la réflexion avec ses articulations :

- une analyse formelle, symbolique, fonctionnelle et technologique des documents au sens large (textuel et iconographique) ;
- une synthèse des questionnements issus de l'analyse, propice à l'appropriation ;
- la formulation de problématiques liées aux arts appliqués, soulevées par l'analyse ;
- une transposition de ses problématiques rendues abordables pour un public de lycée professionnel, à travers des pistes de cours précises et séquencées.

**Rapport de jury coordonné par M. Charly PENAUD
Assisté de : Mme Florence RAOULT, M. Alain FOLIOT**

Membres de la commission.

Mme Régine BERNAD, M. Alexandre BOCHARD, M. Dominique BOISSEL, M. Didier BONTEMPS, M. Jean BOREL, Mme Céline BRINDEAU, M. Alain CARTAU, Mme Martine CHAPAT, M. Alain FOLIOT, Mme Isabelle LEMASSON, Mme Patricia LEPRIOL, Mme Isabelle LETERRIER, Mme Dominique MASSABUAU, Mme Agnès MONIER, M. Charly PENAUD, Mme Sophie QUENTIN DREYFUS, Mme Florence RAOULT, Mme Valérie RETHACKER, Mme Patricia ROQUES, M. Martial ROULOT, Mme Emmanuelle TUAL, M. Patrice VERDIERE, Mme Patricia VIRROY, M. Christophe VIVIAN.

2^{ème} partie : ENTRETIEN AVEC LE JURY

En préambule :

Le jury a apprécié la volonté de bien-faire et l'implication de certains candidats dans le soin apporté à la présentation des différents supports visuels. Pour une partie des candidats le jury a constaté que ceux-ci avaient pris connaissance des rapports des années précédentes.

Mais le jury constate encore pour cette session 2009 qu'un bon nombre de candidats méconnaît les différents domaines des arts appliqués et leurs enjeux. De nombreux candidats ne maîtrisent pas les notions essentielles (thèmes de recherche, méthodologie et didactique) de la discipline.

Il convient également de préciser que l'organisation de l'oral ainsi que la gestion du temps ne sont pas figés, que l'oral est un dialogue ayant pour but d'éclairer le jury sur les propositions pédagogiques présentées. Le jury conseille aux candidats de proposer une démarche structurée, par exemple : approfondissement et précisions concernant leur exploitation pédagogique, suivie d'une présentation d'un dossier pédagogique et d'un dossier de travaux personnels et/ou professionnels liés au domaine des arts appliqués et des arts plastiques. De même, l'utilisation des TICE est bienvenue, à condition qu'elle soit maîtrisée. La contrainte de temps ne supporte ni mauvaise manipulation, ni problème technique. Il convient donc de mettre en place un fil conducteur, un scénario concernant la diffusion des documents numériques qui considère à la fois l'organisation, la durée et les conditions de lecture.

La soutenance de l'exploitation pédagogique

On constate que certains candidats ont su remettre en question les insuffisances de leurs propositions pédagogiques découlant de l'étude de cas. Malheureusement, un nombre encore trop important d'entre eux n'a pas su ni développer ni justifier leur propre démarche pédagogique.

Il est nécessaire, entre l'étude de cas et l'oral, de faire un bilan personnel, de critiquer ses propositions et de les faire évoluer le cas échéant pour dégager des pistes de réflexion approfondies (objectifs d'apprentissage, savoirs et savoir-faire nécessaires, stratégies pédagogiques). La prestation orale ne doit pas être une simple traduction verbale de l'épreuve écrite. Cette attitude est inhérente au métier d'enseignant, savoir se remettre en question étant le gage de la progression. Cette partie de l'entretien est importante, elle permet aux candidats de montrer leurs capacités à se remettre en question et/ou à affirmer des choix.

Cette exploitation pédagogique doit comporter une période informative : des références culturelles accompagnées d'une offre de documentation et d'une période formative : observation, exploitation, expérimentation, pour lesquelles les objectifs visent la compréhension d'une notion, d'un concept, la traduction d'une pensée, la maîtrise d'une technique... un parti pris de réalisation pour lequel l'objectif est lié à la méthodologie de résolution, ainsi que la définition du et des critères d'évaluation. La connaissance des référentiels et des nouveaux programmes d'arts appliqués des différents niveaux d'enseignement est obligatoire, afin de permettre une adaptation à un public particulier et aux niveaux d'exigence en rapport avec des formations proposées

Le règlement d'examen ne permet pas aux candidats de fournir de nouvelles planches de propositions pédagogiques, le jury sera amené à les refuser.

Le dossier pédagogique

Le jury regrette qu'une grande partie des dossiers présente des fiches pédagogiques à priori structurées, qui semblent faire apparaître un véritable investissement mais qui dénotent un manque de maîtrise de la signification des terminologies spécifiques (objectifs d'apprentissage, opérationnel... moyens plastiques...) ainsi que des sujets « prétextes » dont les exigences pédagogiques ne s'intègrent pas dans une progression cohérente. En effet, une bonne hiérarchisation des exigences adaptée au niveau d'étude et à l'âge des élèves sont garants de résultats plastiques de qualité dans un niveau de réflexion qui leur correspond.

Le candidat doit comprendre que la forme des fiches pédagogiques ne peut pas masquer un manque de contenus, de sens et de cohérence.

Les futurs enseignants doivent s'interroger sur la raison de la séquence, sur son positionnement dans la progression, sur ce qu'ils souhaitent que les élèves en retiennent, sur les dispositifs à mettre en place pour provoquer le questionnement, pour engager la réflexion, pour permettre l'émergence d'hypothèses, sur les moyens donnés pour résoudre une problématique d'arts appliqués (méthodes et outils), sur l'articulation avec les autres séquences, sur les attendus en corrélation avec le niveau de formation, sur les compétences et les savoirs à évaluer...

C'est seulement à ces conditions que la séquence correspondra aux objectifs du référentiel, que les différents moments du déroulement s'articuleront correctement sans artifice, que les critères d'évaluation posés au regard des objectifs, des contraintes et des niveaux d'exigence, ne seront ni empiriques, ni subjectifs.

Le jury a apprécié les candidats qui ont pris connaissance du nouveau référentiel de Bac Professionnel et qui ont tenté de l'appliquer dans leurs pratiques. De même, le jury a remarqué les candidats qui ont présenté des séquences tenant compte de leur environnement social, géographique, culturel... Les approches ont pris des formes diverses (partenariats, projets pluridisciplinaires, PPCP, Ateliers artistiques...).

Le jury recommande aux candidats de sélectionner un échantillonnage représentatif des travaux de la classe. Outre que ce choix doit révéler les performances de l'élève, il doit aussi dévoiler les intentions pédagogiques de l'enseignant. C'est dans ce cas seulement que l'analyse des réponses correspondantes aux attendus, sera riche et évitera la présentation de réponses 'supposées justes' qui mettent bien souvent le candidat en difficulté.

Cette année encore le jury rappelle que les candidats doivent s'interroger sur leurs intentions pédagogiques : que doivent apprendre les élèves ? Qu'est-ce que les élèves doivent être capables de réaliser en fin de séance ou de séquence ? Quel dispositif ou stratégie mettre en place pour développer leur curiosité et leur réflexion et leur permettre de réaliser une production adaptée au problème posé ?

Le dossier personnel

Le dossier personnel est le témoignage du parcours du candidat. Il doit répondre aux objectifs de l'épreuve en proposant des expériences sensibles, des démarches aventureuses, des prolongements possibles pour une exploitation pédagogique, des travaux explorant les différents domaines des arts appliqués.

Pour cette session, le jury a constaté que trop de dossiers personnels relevaient davantage des arts plastiques et des arts visuels que des arts appliqués.

La présentation ne doit pas conduire le candidat à la simple énumération commentée de ses travaux personnels, mais plutôt à une présentation qui établit des liens entre les productions. Cette cohérence nécessite de sélectionner les travaux ainsi que les études ayant conduit aux résultats aboutis. La présentation n'en sera que plus juste et propice au dialogue constructif. Souvent, le manque de lisibilité d'une démarche est significatif.

Il est rappelé que le dossier personnel est la preuve d'une réelle pratique artistique. Il doit être le témoin de la formation, des compétences ou des connaissances du candidat dans les domaines des arts appliqués. Il doit afficher un parti pris assumé.

L'exposé oral

Le jury a apprécié les candidats ayant un rythme de présentation dynamique voire soutenu, un discours structuré et synthétique et un vocabulaire précis. La difficulté à hiérarchiser les connaissances doit engager les candidats à préparer leur présentation suivant différents niveaux de communication : information générale, information complémentaire.

L'oral reste une épreuve de communication. Il est donc souhaitable que les candidats fassent preuve d'une attitude positive, démontrant leur motivation et leur engagement de futurs enseignants qui maîtrisent le niveau de communication adapté à la situation. Cet oral doit être préparé, il ne s'improvise pas et nous conseillons vivement aux candidats d'écouter et d'entendre le jury qui, à travers ses questions, aiguille celui-ci sur un point fort à développer.

Même si le candidat doit manifester ses qualités d'écoute et de réactivité pour répondre aux questions posées par le jury, une grande partie de l'oral demeure réservée à ses exposés. Il est donc important que le candidat conçoive son dispositif de présentation sur les plans méthodologiques et matériels, ainsi qu'il tienne compte des contraintes liées à la durée de l'épreuve.

Il convient toutefois de préciser que le jury a noté, cette année, une préparation sérieuse de la part des candidats (présence de fiches support, conscience du temps imparti, duplication de certains documents pour les membres du jury ...).

LES RESULTATS : répartition des notes pour l'épreuve orale d'admission :

CAPLP : Les notes sur 20 vont de 02,88 à 14,88 sur 20.

| Note / 20 | 0 = n < 4 | 4 = n < 8 | 8 = n < 12 | 12 = n < 16 | 16 = n < 20 | Total | Moyenne |
|------------------|---------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|----------------|
| effectifs | 5 | 11 | 13 | 3 | 1 | 33 | 08,02 |

2 absents : 33 candidats présents sur 35 admissibles

CAER PLP : Les notes sur 20 vont de 01,63 à 17,38 sur 20.

| Note / 20 | 0 = n < 4 | 4 = n < 8 | 8 = n < 12 | 12 = n < 16 | 16 = n < 20 | Total | Moyenne |
|------------------|---------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|----------------|
| effectifs | 1 | 9 | 5 | 2 | 0 | 17 | 07,72 |

Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de culture artistique : arts techniques et civilisations (CAPET externe)
- Épreuve de culture artistique (CAPLP externe)
- Épreuve écrite d'admissibilité (CAPET et CAPLP internes)

Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle

Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au xx^e siècle

Éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif :

Bibliographie indicative

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle**

- Arminjon C., Saule B.(sous la dir.de), Tables royales et festins de cour en Europe 1661-1789, actes du colloque international, Palais des Congrès, Versailles (XIII^e rencontres de l'École du Louvre), ed. La Documentation française, 2004.
- Arminjon C. (sous la dir. De), Quand Versailles était meublé d'argent, catalogue de l'exposition, Château de Versailles, éd. de la Réunion des Musées Nationaux, 2007.
- Arizzoli-Clémentel P., Meyer D., Le Mobilier de Versailles, xvii^e et xviii^e siècles, éd. Faton, Dijon, 2002.
- Bartholeys G., L'enjeu vestimentaire. De l'anthropologie ordinaire à la raison sociale, in Le corps et sa parure, colloque international, Lausanne Genève, 16-18 juin 2003.
- Batazzi G., La mode, art, histoire et société, éd. Hachette, 1993.
- Baudrillard J., La mode ou la féerie du code, Traverse n°3, 1984.
- Baudrillard J., De la séduction, coll. Bibliothèque Médaillon, 1979.
- Bimbenet-Privat M., Les Orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au xvii^e siècle, Paris, 2002.
- Blair Cl., L'argenterie. Art et histoire, éd. Flammarion, 1989.
- Bluche, F., (sous la dir.de), Dictionnaire du Grand Siècle, Fayard, 1990.
- Bolle R., Le peigne dans le monde, éd. Hoebeke, 2004
- Bruna D., Saints et diables au chapeau, éd. du Seuil, 2007.
- Cerval (de) M. (sous la dir. de), Dictionnaire international du bijou, éd. du Regard, 1998.
- Debray R., Hugues P., Dictionnaire culturel du tissu, ed. Fayard, 2005.
- Demetrescu Calin, Le style Louis XIV, Coll. Deplistyle, éd. de L'Amateur, 2002.
- Ducamp M., La folies des éventails, éd. Flammarion, 2001.
- Ennès P., Mabilie G., Thiébaud Ph., Histoire de la table, les arts de la table des origines à nos jours, éd. Flammarion, 1994.
- Farneti Cera D. (sous la dir. De), L'art du bijou, éd. Flammarion, 1992.
- Fau A., Histoire des tissus de France, Ouest-France Éditions, 2006.
- Fauque Cl., La grande histoire de la broderie, éd. Aubanel, 2007
- Geoffroy-Schneiter B., Sacs, éd. Assouline, 2005.
- Hardouin-Fugier E., Berthod B., Chavent-Fusaro M., Les étoffes, éd. de L'Amateur, 2005.
- Hayard M., Chefs d'œuvre de l'horlogerie ancienne, collection du Musée Paul-Dupuy de Toulouse, Somogy, 2004.
- Heiniger E.A. et J., Le grand livre des bijoux, éditions Édita, 1974.
- Hourcade Ph., Mascarades et ballets au Grand Siècle 1643-1715, Coll. Hors collection.
- Kjellberg P., Encyclopédie de la pendule française. Du Moyen Age au xx^e siècle, éd. de l'Amateur, 2005.
- Lunsingh Scheurleer Th. H., Pierre Gole ébéniste de Louis XIV, éd. Faton, Dijon, 2005.
- L'étoffe et le vêtement, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1995.
- Mabilie G., La collection Puiforcat, orfèvrerie du xvii^e au xix^e siècle, éd. Réunion des Musées Nationaux, 1994.
- **Ingold G., Saint Louis, de l'art du verre à l'art du cristal de 1586 à nos jours, éd. Hermé, 1998.**
- McDowell C., Le chapeau et la mode, fascination, charme, rang et style des origines à nos jours, éd. Céliv, 1994.
- Malaguzzi S., Perle, Éditions du Chêne, 2000.
- Mille ans de costume français, Gérard Klopp éditeur, 1991.
- Quette A.-M., Louis XIII Louis XIV, coll. Mobilier français d'époque, Massin, 2000.
- Roche D., La culture des apparences. Une histoire du vêtement, xvii^e - xviii^e siècles, éd. Fayard, 1989.
- Schneider A., Le grand artisanat d'art français, éd. de La Martinière, 2005.
- Toussaint-Samat M., Histoire technique et morale du vêtement, éd. Bordas 1990.
- Van Damme A., Dentelles et rubans, éd. Mango Pratique, 2007.
- Voillot P., Diamants et pierres précieuses, Gallimard, Coll. Découvertes Gallimard (n°336), 1997.
- Walford J., Séduction de la chaussure, quatre siècles de mode, Lausanne, La Bibliothèque des arts, 2007.

Sites Web :

- Musée des Arts décoratifs
- Musée de la Mode de la Ville de Paris - musée Galliera
- Musée National des Arts et Traditions Populaires
- Musée des Tissus de Lyon
- Musée d'art et d'industrie - Saint-Étienne
- Musée International de la Chaussure – Romans
- Musée de la Chemiserie et de l'Élégance masculine, Argenton-sur-Creuse

• Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au xx^e siècle

Bibliographie indicative :

- Laurence Allégret, Musées, Editions du Moniteur, Paris, tome 1, 1989 ; tome 2, 1992.
- Béatrice Andia, Caroline François, Aloys Klayele, Les musées parisiens, histoire, architecture et décor, Action artistique de la Ville de Paris, Paris, 2004.
- Catherine Balle, Dominique Poulot, Marie-Annick Mazoyer, Musées en Europe : une mutation inachevée, La Documentation française, Paris, 2004.
- Raoul Barreneche, Nouveaux musées, éditions Phaidon, Paris, 2005.
- Luca Basso Peressut, Musées, Architectures, 1990-2000, Actes Sud, Arles, 1999.
- Jean Beaudrillard, L'Effet Beaubourg, implosion et dissuasion, collection Débats, Galilée, Paris, 1977.
- Marie-Odile Bary (sous la direction de), Scénographier l'art contemporain et propos sur la muséographie, Muséologie Nouvelle et Expérimentation sociale (M.N.E.S.) Savigny-le-Temple, 1986.
- Germain Bazin, Le temps des musées, Desoer, Liège-Bruxelles, 1967.
- Howard Saul Becker, Les Mondes de l'art, Flammarion, collection Champs, Paris, 2006.
- Danielle Benassayag (sous la direction de), Le futur antérieur des musées, Ministère de la Culture. Direction des musées de France (DMF). Département des publics, de l'action éducative et de la diffusion culturelle, ANFIAC, Paris, 1991.
- Luc Benoist, Musée et muséologie, P.U.F., Paris, 1971.
- Dominique Bezombes (sous la direction de), Le Grand Louvre, histoire d'un projet, Éditions du Moniteur, Tours, 1993.
- Olivier Boissière, Catherine Donzel, New museums, Nouveaux musées, Telleri Information, Paris, 1999.
- Pierre Bourdieu, Alain Darbel, Dominique Schnappers, L'amour de l'art, les musées d'art européens et leur public, Editions de minuit, Paris, 1986.
- Yvonne Brunhammer, Le Beau dans l'utile, un musée pour les arts décoratifs, n°145 Découverte Gallimard, Paris, 1992.
- Jean Clair, Élevages de poussière, Beaubourg vingt ans après, L'Échoppe, Caen, 1992.
- Jean Clair, Malaise dans les musées, Flammarion, Paris, 2007.
- François Dagognet, Le musée sans fin, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1986.
- Jean Davallon (sous la direction de), Claquemurer, pour ainsi dire, tout l'univers, La mise en exposition, Expo-Média, Paris, 1986.
- Jean Davallon, Gérald Grandmont, Bernard Schiele, L'environnement entre au musée, Presses universitaires de Lyon, Musée de la civilisation, Lyon, 1992.
- Bernard Deloche, Le musée virtuel, vers une éthique des nouvelles images, Presses universitaires de France, Paris, 2001.
- Bernard Deloche, La nouvelle culture : la mutation des pratiques sociales ordinaires et l'avenir des institutions culturelles, L'Harmattan, 2008.
- Christine Desmoulin, 25 musées, Editions du Moniteur-AMC, 2005.
- Christine Desmoulin, Quelle est la vocation des musées du XXI^e siècle ?, Paris, Éditions du Moniteur, 2005.
- Bernadette Dufrêne, La Création de Beaubourg, Presses universitaires de Grenoble, 2000.
- Umberto Eco, L'Œuvre ouverte, Seuil, Paris, 1965.
- Fred Forest, Pour un art actuel, L'art à l'heure d'Internet, collection Ouverture philosophique, L'Harmattan, Paris, 1998.
- Michael Fried, La place du spectateur, traduction de Claire Brunet, Paris, Gallimard, 1990.
- Dario Gamboni, Un iconoclasme moderne, Éditions d'En-Bas, Zurich et Lausanne, 1983.
- Chantal Georgel (sous la direction de), La jeunesse des musées, les musées de France au XIX^e siècle, Musée d'Orsay, Exposition, Musée d'Orsay, Réunion des musées nationaux (RMN), Paris, 1994.
- André Gob, Noémie Drouguet, La muséologie, histoire, développements, enjeux actuels, Armand Colin, Paris, 2006.
- Jacques Guillerme (sous la direction de), Les collections, fables et programmes, Champs Vallon, Paris, 1993.
- Francis Haskell, Les Musées et leurs ennemis, in Actes de la recherche en sciences sociales, n 49, pp. 103-106, septembre 1983.

- Francis Haskell, Le Musée éphémère. Les Maîtres anciens et l'essor des expositions, Gallimard, Paris, 2002.
- Jean Jenger, Orsay, De la gare au musée, Histoire d'un grand projet, Electa Moniteur, Paris, 1986.
- H. P. Jeudy, Beverly Serrel, Exposer – Exhiber, Edition de la Villette, Paris, 1995.
- Bernd Klüser, Katharina Hegewisch, L'art de l'exposition, Edition du regard, Paris, 1998.
- Claude Labouret, Olga de Narps, Antoine Guichard, Le nouveau visage des musées, la vocation culturelle et les exigences du public, Institut La Boétie, Paris, 1990.
- Armelle Lavalou, Jean-Paul Robert, Le musée du Quai Branly, éditions du moniteur-AMC, Tours, 2006.
- Sergio Los, Klaus Frahm, Carlo Scarpa, Éditions Taschen, 1993.
- François Mairesse, Le musée temple spectaculaire, Une histoire du projet muséal, Presses universitaires de Lyon (PUL), Lyon, 2003.
- Claire Merleau-Ponty, Jean-Jacques Ezrati, L'exposition, théorie et pratique, édition de l'Harmattan, Condé-sur-Noireau, 2006.
- Yves Michaud, L'Artiste et les commissaires, Jacqueline Chambon, Nîmes, 1989.
- James Putnam, Le musée à l'œuvre, le musée comme medium dans l'art contemporain, Thames & Hudson, 2002.
- Paul Rasse, Les musées à la lumière de l'espace public, histoire, évolution, enjeux, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Roland Recht, Penser le patrimoine, mise en ordre et mise en scène de l'art, Hazan, Paris, 1999.
- Jacques Sallois, Chantiers 1981-1991, Direction des musées de France (DMF), Paris, 1992.
- Roland Schaer, L'invention des musées, Réunion des musées nationaux (RMN), Gallimard, Paris, 1993.
- Jean-Michel Tobelem (sous la direction de), Politique et musées, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Eliseo Veron, Martine Levasseur, Ethnographie de l'exposition, l'espace, le corps et le sens, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou, Paris, 1989.
- Alexandre Vol, Roxane Bernier, Pratiques et représentations des utilisateurs de sites-musées sur internet, Ministère de la Culture et de la Communication. Direction des musées de France (DMF), Paris, décembre 1999.
- Corinne Welger-Barboza, Du musée virtuel au musée médiathèque, Le Patrimoine à l'ère du document numérique, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Ouvrages collectifs, catalogues, articles, revues :
- L'Exposition des expositions, Musée des Arts Décoratifs, Paris, 1983.
- Histoire d'expo, Un thème, un lieu, un parcours, Peuple et Culture, Centre Georges-Pompidou, C.C.I., 1983.
- Faire un musée, Comment conduire une opération muséographique, Ministère de la Culture, Direction des musées de France (DMF), La Documentation Française, Paris, 1986.
- Circé dans les musées - Réflexions sur sept nouveaux musées en Europe et aux Etats-Unis, Thomas West, in Les Cahiers Du Musée National D'art Moderne, pages 18-34, 17-18, 01/03/1986.
- L'objet expose le lieu, Présentation, représentation, exposition, Expo-Media, Paris, 1986.
- La Célébration des œuvres d'art. Notes de travail sur un catalogue d'exposition, Louis Marin, in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 5-6, nov.1975.
- Le jeu de l'exposition (en collaboration avec Pierre-Damien Huyghe), Collection Esthétiques, 1998.
- L'esthétique de la communication, Art press n° 122, Paris, février 1988.
- Musées récents, AMC France-Le moniteur Architecture, Hors Série, 1999.
- L'Avenir du passé, Les musées en mouvement, Dominique Poulot, in Le Débat, n°12, 1981.
- La Visite au musée, un loisir édifant au XIX^e siècle, in Gazette des Beaux-arts, Paris, 1983.
- Muséologie et nouvelles technologies, n° conjoint de La Lettre de l'Office de Coopération et d'Information Muséographique (OCIM) n° 78, et Musées (Société des Musées Québécois), vol. 23, 2001.
- La scénographie d'exposition, une médiation par l'espace, Kunga Grzech, La Lettre de l'Office de Coopération et d'Information Muséographique (OCIM) n° 96, 2004.
- Centre Pompidou-Metz, Editions du Moniteur-AMC, Evreux, 2004, Lisieux, 2005.
- Bouillon de culture, Musées, Fondations, Centres artistiques..., Jonathan Bell, in Archi-Créé, pages 48-130, avril-mai 2006.
- Le Musée des Arts Premiers, Méditation sur l'autre et sur l'ailleurs, Jean Nouvel, in Archi-Créé, pages 116-146, juillet-août 2006.
- L'art dissonant, Philip Jodidio, Jean Nouvel, in Art Press, pages 24-31, juillet-août 2006.
- La folie des musées-spectacles, Emmanuelle Lequeux in Beaux-Arts Magazine, pages 34-46, janvier 2007.

SESSION 2009

CA/PLP

CONCOURS INTERNE ET CAER

Section : ARTS APPLIQUÉS

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

durée : 4 heures

Vous utiliserez les documents présentés pour construire une réflexion et une argumentation qui montrent en quoi la prise en compte de l'écologie et de l'environnement dans les métiers du design n'est plus seulement une contrainte, mais une source d'innovation et de différenciation.

Vous illustrerez votre propos en choisissant d'autres références issues des différents champs du design.

Vous communiquerez l'ensemble de votre réflexion sous forme d'un développement structuré.

Critères d'évaluation :

- Intérêt de l'analyse et pertinence de la problématique
- Clarté et cohérence du développement et de l'argumentation
- Justesse, diversité et pertinence des références
- Richesse de l'expression et clarté de la rédaction

